

**Service émetteur :** Délégation Départementale du Finistère  
Département Santé-environnement

Date : Quimper, le 12 mars 2019

**CC HAUT PAYS BIGOUDEN**

**(0629)**

<b>Type</b>	<b>Code</b>	<b>Nom</b>	<b>Prélevé le :</b> mercredi 27 février 2019 à 10h38
<b>Prélèvement</b>	02900210482		<b>par :</b> WOJTOWICZ FLORIAN
<b>Installation</b>	MCA 004163	MCA FORAGE-CAPTAGE SAINT-RENAN	<b>Type visite :</b> AU
<b>Point de surveillance</b>	P 0000004302B	MELANGE FORAGE-CAPTAGE	<b>Motif :</b> ETUDE
<b>Localisation exacte</b>	ARRIVEE STATION KERLAERON		

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	5,7 unité pH				
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	11,5 °C		25,00		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Aspect (qualitatif)	0				
Couleur (qualitatif)	0				
Odeur (qualitatif)	0				

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Quimper 2902

(22 Avenue de la Plage des Gueux, ZA de Créac'h Gwen - CS 13031, 29334 QUIMPER cedex Tél : 02 98 10 28 88)

Type d'analyse : DIV (Code SISE : 00226201)

Dossier : 190222011341011

PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Activité Radon 222	94 Bq/L				

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

## CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement 00210482)

Cette analyse du radon a été réalisée dans le cadre de la phase d'investigation qui vise à caractériser la qualité des eaux brutes souterraines en vue, le cas échéant, d'adapter le contrôle sanitaire au point de mise en distribution. La valeur mesurée est inférieure à la référence de qualité fixée à 100 Bq/L pour les eaux destinées à la consommation humaine en distribution. Cependant, compte tenu des facteurs de risques potentiels sur ce secteur (zone à potentiel radon significatif définie par l'arrêté du 27 juin 2018 et contexte hydrogéologique singulier), une recherche complémentaire du radon sera réalisée à une période hydrogéologique différente afin de vérifier l'éventuelle présence de ce paramètre dans l'eau de cette ressource souterraine.

Pour le Directeur départemental,  
la responsable du pôle eaux destinées  
à la consommation humaine

Signé

Janine CONAN